

RÉDACTION
ADMINISTRATION
BUREAU DES ABONNEMENTS
 Imprimerie Suisse Catholique
 Fribourg (Suisse)

ABONNEMENTS

	1 an	6 mois	3 mois
Suisse	Fr. 2.50	1.50	1.00
Etranger	4.00	2.50	1.75

Tous les bureaux de poste se chargent de percevoir les prix d'abonnement moyennant une surtaxe de 10 centimes.
 Compte de chèques postal 112 14

LA LIBERTÉ

ANNONCES
Publicitas
S. A. SUISSE DE PUBLICITE
 Rue SAINT-PIERRE
 Fribourg

PRIX DES ANNONCES

Centre	1 ^{re} insertion 20 cent.	2 ^e et suivantes 15 "	3 ^e et suivantes 10 "
Province	15 "	10 "	7 "
Etranger	20 "	15 "	10 "

La ligne en un jour ou en sept jours

Journal politique, religieux, social

Nouvelles du jour

Le gouvernement Ebert-Bauer célèbre son triomphe.

On assiste à la débandade des hommes de la contre-révolution; von Kapp est en fuite. Berlin reprend sa physionomie première. Le gouvernement Ebert-Bauer retrouve tout son courage pour annoncer des poursuites contre les conspirateurs malheureux; il les appelle des « criminels », ne se souvenant pas que peu de gouvernements ont commencé autrement que par des coups d'Etat et que lui-même a émergé d'une révolution. L'Assemblée nationale est réunie à Stuttgart; les députés respirent bruyamment de satisfaction; ils s'apprêtent à regagner la capitale, où le vice-chancelier Schiffer se trouve déjà et où il a reçu les félicitations de la France.

Tout est bien, si le gouvernement rétabli peut tenir contre la vague bolchéviste.

Vorarlberg, le Dr Nagele, directeur du Vorarlberger Tagblatt :

« Jusqu'ici, la présence des casques à pointe prussiens entre Constance et Bâle n'a pas eu de danger pour la Suisse. Mais il en irait autrement si les casques à pointe devaient s'établir le long du Rhin, entre le lac de Constance et Sargans; ce serait sans doute la fin de la Confédération. »

Nous voulons espérer que ce prophète de malheur exprime là plutôt ce qu'il souhaite que ce qu'il espère. Son lugubre croassement ne doit pas moins nous préoccuper.

Les débats du procès Caillaux ont mis fin à la légende d'après laquelle M. Caillaux avait été reçu au Vatican, lors de sa tournée pacifiste en Italie. L'Observatore romano relève le fait avec satisfaction et apporte, à ce sujet, des renseignements intéressants.

Au cours de l'année 1916-1917, les journaux italiens publièrent souvent des correspondances de Paris où l'on disait que M. Caillaux, ou M^{me} Caillaux, avait vu le cardinal secrétaire d'Etat, ou quelque autre prélat du Vatican. L'Observatore démentait immédiatement ces fausses assertions, mais on ne réussissait pas à en découvrir la provenance. Finalement, le gouvernement français eut la bonne inspiration de publier les dépêches « très secrètes » de l'ambassade française à Rome, et tout s'expliqua. Une de ces dépêches, rédigée par l'amiral de Saint-Pair et confirmée par l'ambassade elle-même, disait, de source absolument sûre, que M^{me} Caillaux avait vu plusieurs fois le cardinal Gasparri et que M. Caillaux s'était rencontré au Vatican avec plusieurs prélats. La dépêche ajoutait que ces renseignements avaient été fournis par les ambassadeurs d'Angleterre et de Russie, par M. Sonnino, M. Salandra, et le prince Ghika, ministre de Roumanie.

Le cardinal secrétaire d'Etat s'empressa naturellement de contrôler les dires de l'ambassade française. M. Salandra, M. Sonnino et l'ambassadeur d'Angleterre répondirent qu'ils n'avaient jamais assuré que M. et M^{me} Caillaux avaient été au Vatican. Et pourtant M. Sonnino, d'après les dépêches de l'ambassade française de Rome, avait dit que M. Caillaux avait vu le Pape et le cardinal Gasparri. M. Sonnino n'en aurait pas été à son premier mensonge.

On sait aujourd'hui que c'est le prince Ghika, ministre de Roumanie, qui fut en cette affaire le principal coupable. C'est lui qui, d'une façon très étourdie, recueillit le bruit des prétendues visites de Caillaux au Vatican et en informa l'ambassade française, laquelle, à son tour, fit preuve d'une grande légèreté en acceptant ce racontar.

L'Observatore romano rend d'ailleurs hommage à la loyauté de M. Barrère qui, devant la Haute Cour de Paris, a déclaré qu'il était faux que M. Caillaux eût été reçu au Vatican. « Cet aveu », dit l'Observatore, est un acte de courage et de loyauté qui l'honore. »

A la Chambre française

Paris, 18 mars.

Au sujet de l'ajournement des interpellations sur la politique extérieure, fixé d'un commun accord entre les interpellateurs et le gouvernement, M. Millerand a déclaré à la Chambre qu'il n'avait aucune précision à apporter sur les événements d'Allemagne. Il a ajouté :

« Quant aux intentions du gouvernement, je ne veux dire qu'un mot : C'est que, tant au point de vue de notre action propre que de l'action commune des Alliés, le gouvernement a pris et continuera à prendre toutes les initiatives que commandent la sauvegarde de nos intérêts et notre sécurité dans le présent comme dans l'avenir. (Applaud.) Le pays comprendra que ce n'est pas l'heure d'avoir ensemble des discussions sur la politique extérieure; mais le gouvernement promet néanmoins d'accepter prochainement le débat. »

M. Barthou déclare qu'il est d'accord sur le point de vue du gouvernement et il ajoute qu'il compte sur celui-ci pour assurer l'exécution du traité de Versailles.

Plusieurs orateurs, dont les royalistes Léon Daudet et Baudry d'Asson, réclament la discus-

sion de l'interpellation au sujet des attentats dont furent victimes des officiers et des soldats français en Allemagne.

M. Millerand déclare que, sur l'initiative du gouvernement français, des négociations sont actuellement engagées entre les Alliés pour donner à cette affaire la solution que désire la Chambre et que le gouvernement désire plus que personne.

Le renvoi de l'interpellation est voté par 403 voix contre 183; puis le renvoi à huitaine des interpellations sur la politique extérieure, accepté par M. Millerand, est voté.

Le Pape et les rapatriements

Vienne, 18 mars.

(B. C. V.) — Selon une communication de presse de Linz, l'évêque de cette ville a reçu du cardinal secrétaire d'Etat une lettre disant qu'à l'occasion de l'envoi de navires en vue du rapatriement des troupes tchèques, roumaines et yougo-slaves actuellement en Sibirie, le Pape a demandé au président Wilson de vouloir bien étendre également ce bienfait aux troupes allemandes et austro-hongroises.

La loi sur les conditions du travail

Ce n'est pas sans regret que le Comité cantonal du parti conservateur fribourgeois a pris la décision d'inviter des électeurs à rejeter le projet de loi fédérale sur les conditions du travail. Il aurait aimé pouvoir donner son appui à cette œuvre du Conseil fédéral et des Chambres. Mais, sur l'exposé qui lui a été fait, par une bouche qualifiée en matière d'économie sociale, des défauts et des dangers du projet, le comité a dû se persuader qu'il fallait déconseiller l'acceptation de la loi.

Certes, on ne suspectera pas le parti conservateur fribourgeois d'être hostile aux réformes sociales. Fribourg, qui fut le rendez-vous de la pléiade de catholiques généraux qui préparèrent par leurs travaux la publication de l'encyclique de Léon XIII sur la condition des ouvriers, reste fidèle à ce grand passé. Le comité conservateur a pris soin de le rappeler dans le manifeste que nous avons publié et où sont réaffirmés les principes de l'ordre social chrétien que le parti conservateur a inscrits sur son drapeau.

Un de ces principes est formulé comme suit dans l'encyclique *Reform Novarum* :

« Quelle part d'action et de remède (contre les souffrances sociales) sommes-nous en droit d'attendre de l'Etat ? »

Ce qu'on demande d'abord aux gouvernants, c'est un concours d'ordre général, qui consiste dans l'économie tout entière des lois et des institutions. Nous voudrions dire qu'ils doivent faire en sorte que, de l'organisation même et du gouvernement de la société, découle spontanément et sans effort la prospérité tant publique que privée. De même que, par tous ces moyens, l'Etat peut se rendre utile aux autres classes, de même il peut grandement améliorer le sort de la classe ouvrière, et cela dans toute la rigueur de son droit et sans avoir à redouter le reproche d'ingérence; car, en vertu même de son office, l'Etat doit servir l'intérêt commun. »

L'équité demande donc que l'Etat se préoccupe des travailleurs et fasse en sorte que, de tous les biens qu'ils procurent à la société, il leur en revienne une part convenable, comme l'habitation et le vêtement, et qu'ils puissent vivre au prix de moins de peines et de privations. D'où il suit que l'Etat doit favoriser tout ce qui, de près ou de loin, paraît de nature à améliorer leur sort. Cette sollicitude, bien loin de préjudicier à personne, tournera au contraire au profit de tous, car il importe souverainement à la nation que des hommes qui sont pour elle le principe de biens aussi indispensables, ne se trouvent point continuellement aux prises avec les horreurs de la misère. »

D'après cette doctrine, on voit que les catholiques, s'ils sont amenés à faire opposition à quelque projet législatif réglant les rapports du travail et du capital, ne doivent pas être confondus avec les tenants de certaine école économique qui donne à l'Etat tout droit d'intervention pour l'amélioration du sort des ouvriers. Cette école, dite libérale ou manchestérienne, a encore des représentants attardés qui dissimulent plus ou moins adroitement leur parti pris contre tout acte de législation ouvrière et qui ne sont pas toujours scrupuleux dans le choix de leurs arguments, pourvu qu'ils aient l'espoir de produire de l'effet.

Par conséquent, à l'égard du projet de loi actuellement débattu, l'opposition du parti conservateur fribourgeois n'est pas une opposition de principe; ce parti admet parfaitement que l'Etat légifère en vue de restreindre les risques de conflits entre employeurs et employés et institue une procédure susceptible d'amener graduellement une solution pacifique de toutes ces contestations relatives aux salaires. Mais il lui a été démontré de façon si péremptoire que la loi en cause était défectueuse et recelait des dangers, qu'il a jugé ne pouvoir lui donner son adhésion. Toutefois, ce geste négatif fait, le parti conservateur fribourgeois demande qu'une nou-

velle étude du projet soit aussitôt entreprise, de façon à aboutir au plus tôt à la présentation d'un autre projet, celui-ci satisfaisant.

Le projet de loi sur les conditions du travail est l'exécution tardive d'une promesse vieille de douze ans. Sans la guerre et les troubles sociaux qui l'ont suivie, probablement n'aurait-il pas vu le jour. Comme presque chaque fois qu'il s'agit pour la société de faire un pas en avant vers le mieux, ce n'est qu'à la dernière extrémité et au milieu d'une crise que le pas s'accomplit. Il a fallu la tentative révolutionnaire de 1918 pour que le Conseil fédéral et les Chambres se misent à l'œuvre.

Ce sont là des circonstances bien défavorables pour une décision d'une portée aussi capitale, qui devrait être prise dans le calme, après avoir été soigneusement mûrie. Au lieu de cela, la loi a été élaborée à la hâte par le Conseil fédéral, sous les yeux croisés des exigences contraires des associations ouvrières et des grandes corporations patronales.

Une analyse rapide du projet en montrera les points faibles, sans faire ce qu'il a de bon.

Le législateur propose d'instituer un office fédéral du travail, auquel incomberaient les tâches suivantes : faire des enquêtes sur les conditions du travail à domicile et du travail industriel et commercial; sur l'état général de l'offre et de la demande de main d'œuvre; sur le logement ouvrier et sur l'émigration ouvrière; et préparer les réformes désirables dans le domaine des conditions du travail et des conditions d'existence de l'ouvrier.

En second lieu, le législateur propose de donner au Conseil fédéral la compétence de rendre obligatoire, pour toute une catégorie professionnelle, tel contrat collectif de travail qui aura été adopté par un groupe d'intéressés, ouvriers et patrons, du métier en question. Le Conseil fédéral pourrait, de même, rendre obligatoire un contrat-type qui jugerait convenable d'établir. Pour cela, il faudrait, toutefois, d'abord, qu'il y eût besoin public; patentes; d'ailleurs, que le Conseil fédéral fût requis d'agir par les organes mixtes de la loi instituée sous le nom de commissions de salaires et, en troisième lieu, qu'il eût pris l'avis des associations professionnelles ouvrières et patronales en cause.

Enfin, le législateur propose d'établir des commissions de salaires, composées de patrons et d'ouvriers en nombre égal; il y aurait, d'une part, une commission fédérale des salaires ayant le rôle d'une cour d'appel économique et la charge d'éclairer et conseiller l'office du travail; de l'autre, des comités de salaires qui trancheraient en premier ressort les contestations et seraient chargés de surveiller l'exécution des contrats et de renseigner l'office du travail.

L'office du travail n'a pas pouvoir de rendre des ordonnances; c'est un organe d'études et d'élaboration; il laisserait les décisions aux offices de salaires.

La commission fédérale des salaires jouerait vis-à-vis du monde du travail le rôle d'organe de recours pour les plaintes et différends et, à l'égard de l'office du travail, le rôle de corps consultatif.

Les comités de salaires, eux, exerceraient en première ligne le pouvoir de décision; il y aurait de ces comités qui seraient constitués pour telle ou telle profession et d'autres qui seraient régionaux, suivant les besoins.

Autrement dit, l'institution fonctionnerait de la manière suivante :

L'office du travail, estimant, à la suite d'une enquête, qu'il y a lieu de réformer les conditions du travail dans une catégorie professionnelle donnée, chargerait un des comités de salaires de procéder à l'arrangement de l'affaire; si la décision du comité de salaires n'agréait pas à une des parties, celle-ci porterait son recours devant la commission fédérale des salaires, qui statuerait.

D'autre part, les comités de salaires, s'ils jugent opportun de rendre obligatoire un contrat collectif pour une profession, ou de faire mettre en vigueur un contrat-type, en feraient la proposition à la commission fédérale, qui saisirait à son tour le Conseil fédéral.

La grande bataille, dans la phase d'élaboration de la loi, s'est livrée sur le point de savoir si ses effets s'étendraient d'emblée à tout le régime du travail ou si on procéderait par étapes.

Les représentants des ouvriers entendaient que la loi fût applicable à tous les genres de professions; mais ils n'ont pu obtenir gain de cause. De cette chaude dispute est sorti l'article 7, qui est un compromis.

Cet article dit que les attributions à exercer en matière de fixation de salaires par les offices de salaires sont restreintes aux salaires minima dans le travail à domicile. De même, le droit qu'ont les offices de salaires de proposer l'institution de contrats collectifs et de contrats-types ne s'applique qu'au travail à domicile.

Mais, pour donner satisfaction aux ouvriers, il a été décidé que l'Assemblée fédérale pour-

rait étendre la compétence des offices de salaires; elle pourrait leur donner le droit de fixer non seulement des salaires minima, mais des échelles complètes de salaires, elle pourrait aussi leur conférer le droit de proposer l'institution de contrats généraux, mais seulement pour des catégories professionnelles où il n'existe pas d'organisations ouvrières ou patronales capables de prendre l'initiative de l'établissement de pareils contrats.

Tel est le projet de loi. Ses défenseurs protestent qu'il n'est point centralisateur, puisque les comités de salaires, agents principaux de décision, seront des corps ou professionnels ou régionaux, composés de patrons et d'ouvriers, avec adjonction d'arbitres neutres, et que, dans toute décision à prendre, les corporations patronales et ouvrières seront appelées en consultation.

Mais, les sociologues soucieux de ne pas laisser exagérer l'intervention de l'Etat dans les rapports d'intérêts entre citoyens (soudi qu'exprime éminemment l'encyclique *Reform Novarum*), dénoncent les tendances absolutistes qui ont présidé à l'éclosion du projet et qui, si elles ont dû s'atténuer en présence de la résistance qu'elles ont rencontrée, n'ont néanmoins pas tout à fait disparu.

Il est de fait que l'intention primitive était de soustraire le projet de loi à la connaissance du peuple et d'armer le Conseil fédéral d'un pouvoir discrétionnaire, quant à la généralisation des effets de la loi. On a dû battre en retraite, admettre la clause référendaire et remettre à l'Assemblée fédérale les pouvoirs qu'on aurait voulu attribuer à l'exécutif. Ces fâcheuses tendances, pour avoir été réprimées, n'en restent pas moins inquiétantes.

La loi ne serait donc applicable pour le moment qu'au travail à domicile, et là, il faut reconnaître qu'il serait grand temps que la main tutéaire de l'Etat vint au secours d'une classe sacrifiée et éminemment digne d'intérêt.

On ne nie pas non plus que l'institution d'un office du travail ne soit hautement désirable. Mais on critique que le directeur de l'office soit en même temps président de la commission des salaires, qui doit remplir le rôle d'un conseil d'experts à l'égard de l'office du travail et qui a, en outre, la mission d'une chambre d'appel dans les conflits entre employeurs et employés. Un pareil organe ne devrait pas être subordonné à un haut fonctionnaire et mis ainsi sous la dépendance de la bureaucratie. Le pouvoir politique intervient ici trop directement dans les rapports d'intérêts entre citoyens.

On critique aussi que les demandes d'intervention en vue de fixer les salaires doivent être adressées à l'office du travail, au lieu de pouvoir être directement aux comités de salaires. La loi prévoit que ces comités seraient institués à l'usage des diverses catégories professionnelles ou liées à l'intention d'une région donnée. Il serait bien plus expéditif qu'ils pussent être saisis immédiatement de la requête des intéressés, au lieu de devoir attendre que Berne leur ait transmis.

Dans la réglementation de la procédure à suivre à l'égard des revendications et plaintes dont sont saisis les offices de salaires, le projet de loi traite les différends cas où les parties peuvent être accordées et où il serait impossible de les mettre d'accord. S'il s'agit de salaires, le promoteur de la commission des salaires (seconde instance) est définitif. S'il s'agit de régler les conditions générales du travail, ce qui serait de la compétence du Conseil fédéral, il est dit que, « pendant le cours de la procédure, il y a, pour les intéressés, obligation absolue d'éviter tout conflit », c'est-à-dire de recourir à des moyens violents pour obtenir gain de cause. »

Cette défense a pour sanction une amende de 10 à 500 francs. Elle vise également toute tentative de rompre l'obéissance due à un contrat en vigueur.

Mais on fait observer que la balance ne serait pas égale entre le patron et l'ouvrier. Les syndicats, dit-on, pourraient aisément éluder la défense, en faisant donner collectivement congé par les ouvriers du groupe intéressé, ce qui ne serait pas répréhensible au vu de la loi; le patron, lui, serait moralement empêché de recourir à la même arme, car l'opinion publique reprocherait qu'il ait son personnel sur la rue. Le patron serait donc condamné d'avance à suite des décisions jugées par lui partiales.

Pour rétablir l'égalité, il faudrait un système de sanctions pécuniaires autrement efficaces.

Enfin, comme grief d'ordre général, au point de vue fédéraliste, on reproche au projet de loi de ne pas admettre la collaboration des cantons, si ce n'est à titre facultatif, selon le bon plaisir des commissions de salaires. C'est là assurément une très fâcheuse lacune.

Le comité cantonal du parti conservateur fribourgeois, en se résolvant à déconseiller l'acceptation de la loi, a donc été guidé, non par un parti pris de négation, mais par le désir et l'espoir de voir améliorer une œuvre législative dont il reconnaît la nécessité et qui, sagement faite, contribuerait à procurer au pays un des biens les plus précieux, à savoir la paix sociale.

Les événements d'Allemagne

Ebert annonce la victoire

Stuttgart, 18 mars.
Une proclamation Ebert-Bauer dit :
(Wolff.) — Kapp et Lüttwitz se sont retirés. L'aventure criminelle de Berlin est terminée. La lutte de ces jours derniers a fourni au monde entier la preuve éclatante de la sincérité de la démocratie de la république allemande. La reconstitution, interrompue criminellement, doit être poursuivie. Il est nécessaire avant tout pour cela que la classe ouvrière abandonne son arme la plus forte : la grève générale. Le travail a été repris dans de nombreux cas, mais la production du charbon, sans lequel aucune vie économique n'est possible, doit être assurée avec énergie. Tous au travail. Le gouvernement veut voir toutes ses forces au service de la reconstruction. Les traités qui nous ont contraints à déclencher la grève générale seront punis très sévèrement et le gouvernement fera en sorte d'empêcher toute nouvelle intervention militaire dans la vie du peuple allemand. La victoire est notre œuvre commune.

Le président du Reich : Ebert.
Le gouvernement du Reich : Bauer.

Le ministre Schiffer, qui assume provisoirement le pouvoir à Berlin, par ordre du gouvernement du Reich, a lancé également au peuple allemand un appel conçu dans le même sens.

La reprise du pouvoir

Berlin, 18 mars.
(Wolff.) — Mercredi après midi, à 5 h. 45, le major von Papst a fait remettre au vice-chancelier Schiffer la demande de congé établie, mais sans aucune vive résistance, par le général von Lüttwitz. M. Schiffer l'a immédiatement acceptée au nom du président de l'Empire, alors absent. A 6 heures, les usurpateurs ayant abandonné la chancellerie, M. Schiffer y a repris les affaires en cours. Enfin, le pavillon de la marine a été amené simultanément sur ses édifices publics, en signe de la fin de la dictature militaire à Berlin et de la victoire du peuple.

Proclamation

Berlin, 18 mars.
(Wolff.) — Le gouvernement prussien vient de lancer la proclamation suivante :

« Voici aujourd'hui effondrée la dictature militaire qu'un petit clan avait tenté d'ériger à Berlin. Kapp et Lüttwitz ont résigné les fonctions qu'ils avaient usurpées. Le général von Seeckt a pris le commandement en chef des troupes stationnées à Berlin ; les unités de la garde de sécurité demeurées fidèles au gouvernement et les troupes de la Reichswehr entrées à Berlin assurent la sécurité de la capitale de l'Empire. Toutes mesures d'occupation par la force, censure téléphonique et autres prises par les dictateurs militaires sont immédiatement rapportées. »

La prochaine rentrée

Berlin, 18 mars.
(Gazette de Francfort.) — On attend à Berlin l'arrivée des membres du gouvernement d'Empire et de l'Assemblée nationale ; celle-ci se réunira ces jours prochains au Reichstag.

Les poursuites

Leipzig, 18 mars.
Le correspondant de la Gazette de Francfort apprend que le gouvernement du Reich a invité le procureur général d'empire à intenter des poursuites contre les chefs suivants des émeutes de Berlin : directeur général von Kapp, général von Lüttwitz, président du gouvernement von Jagow, amiral von Trotha, major Papst, avocat Brederick et capitaine Erhardt.

Le calme revenu à Berlin

Berlin, 18 mars.
(Wolff.) — Le calme règne à Berlin. Tous les employés se rendent, sans entrave, à leur travail. Le parti des socialistes-majoritaires mettra fin à la grève générale dès que les initiés seront éloignés. Tous les bruits répandus sur une entrée d'indépendants et de communistes armés dans la ville sont faux. La nuit n'a pas été troublée. Le service sur les chemins de fer a été repris.

La destruction des barricades

Berlin, 18 mars.
(Wolff.) — Des barricades avaient été comblées dans la soirée de mercredi, à la porte de Colburs. On en avait élevé dans le voisinage de la ligne aérienne, à l'entrée de l'Amiralstrasse.
Des troupes de la Reichswehr ayant reçu l'ordre de détruire ces barricades, firent exploser une mine à cet effet. L'explosion de cette mine causa des ravages parmi les insurgés qui se trouvaient rassemblés à cet endroit. On a compté jusqu'à dix-huit morts et 52 blessés, dont 8 grièvement. Ces derniers ont été transportés à l'hôpital.

En Saxe

Halle, 18 mars.
(Wolff.) — Un détachement de troupes de choc de la Reichswehr, sur des camions automobiles et des automobiles blindées, a été envoyé mercredi de Halle dans la région de Eisleben, où d'importantes bandes se sont rassemblées. Durant la nuit, après un vif engagement, la Reichswehr s'est emparée de la gare de Eisleben. Dans le voisinage de Schkeditz, se déroulent également des combats entre les insurgés et des troupes venues de Merkebourg. Des bandes armées se trouvent dans le district charbonnier avoisinant, notamment dans le Geiseltal.

Les Suisses tués à Leipzig

On donne les renseignements suivants sur les deux négociants suisses qui furent tués au cours des récents événements, à Leipzig :
M. Henri Zwicky était un commerçant thür-

govien, de Mühlheim. Il laisse une jeune veuve et un enfant. M. Zwicky n'avait que 34 ans.
L'autre Suisse tué à Leipzig, M. Kreide, était acblé depuis quelques mois à une famille berlinoise habitant Fribourg. Il s'était établi dernièrement à Berne.

A Kiel

Hambourg, 18 mars.
(Wolff.) — On mande de Kiel à l'Echo de Hambourg que la soirée d'hier a été marquée par l'effondrement de la dictature militaire de l'amiral von Lewetow. Les partis fidèles à la Constitution ont formé à Kiel un comité d'action. Les pouvoirs militaires ont été remis au démocrate Hieronymus ; les pouvoirs civils au socialiste Garbe.

L'Assemblée nationale à Stuttgart

Stuttgart, 18 mars.
Le Parlement de la République allemande s'est rassemblé hier jeudi, après midi, à 4 heures, au bâtiment du musée, sur la place du Château. Le drapeau de la république flotte sur le bâtiment ; 200 députés environ sont présents. Le président Fehrenbach ouvre la séance à 4 h. 3/4 et donne lecture d'un grand nombre de télégrammes de députés qui s'excusent de ne pouvoir être présents.

Parmi ceux-ci se trouvent les députés du parti populaire allemand de Berlin qui n'ont pu quitter cette localité vu l'impossibilité de voyager. Le président rappelle les événements politiques et adresse les remerciements de l'Assemblée nationale au peuple allemand, principalement aux populations du sud et de l'ouest qui restèrent fidèles à la constitution. Il parle ensuite des résultats du plébiscite au Slesvig et adresse aux frères allemands de ce pays les saluts enthousiastes de l'Assemblée nationale. Le président d'Etat Bloos salue, au nom du gouvernement wurtembergeois, l'Assemblée nationale.

Le chancelier de l'empire, Bauer, parle ensuite :
« Pour la 2^{me} fois, le gouvernement et l'Assemblée nationale ont dû quitter, devant la force brutale, Berlin.

Puis il fait un exposé du coup d'Etat Kapp-Lüttwitz et rappelle la fidélité des fonctionnaires et employés des différents ministères en refusant de travailler pour Kapp. « Un des points principaux de la contre-révolution fut la nomination de ministres spécialistes au gouvernement de l'empire. Dans une Allemagne parlementaire on ne peut pas seulement avoir des ministres spécialistes et experts, on doit également avoir des hommes politiques. Les plus grandes accusations ont été portées contre Erzberger. Aucun homme n'a fourni un travail plus considérable dans son ministère des finances. On nous reproche, de divers côtés, de n'être pas restés à Berlin. Il est regrettable d'apprendre que la vague communiste ait pris de l'extension.

« Le gouvernement Kapp et consorts est responsable de chaque goutte de sang versé. En ce qui concerne nos relations diplomatiques avec l'étranger, beaucoup de choses sont à réparer. Un tribunal jugera sévèrement les coupables et les responsables du coup d'Etat. La fortune et les biens de ces derniers seront saisis. Quant à la garde nationale, elle doit être purgée de ses mauvais éléments. »

Le chancelier de l'empire communique ensuite que le gouvernement partira prochainement pour Berlin. Il finit par ces mots : « Le coup d'Etat est terminé, tous au travail pour la reconstruction de l'Empire. »

Après les députés partis majoritaires parlent le chancelier de l'empire. Tous sont d'accord pour reconnaître le coup d'Etat des réactionnaires Kapp-Lüttwitz et consorts à un peuple allemand dans une situation difficile et qu'il lui a porté préjudice tant au point de vue intérieur, extérieur qu'économique.

Le député Scheidemann, socialiste, déclare qu'on peut aller avec espoir à la prochaine lutte électorale. « Si le gouvernement actuel avait engagé des pourparlers avec le gouvernement de Kapp, tout le groupe socialiste adresserait aujourd'hui un même au gouvernement. »

On entend un représentant du parti du centre, qui félicite également les événements de Berlin et qui déclare que le parti se place sur le terrain de la constitution.

Le député démocrate Peyer rappelle que jamais dans l'histoire un coup d'Etat n'a été décliné d'une manière aussi légère. Bien des années se passeront encore jusqu'à ce que l'Allemagne du Sud oublie ces événements et abandonne sa méfiance vis-à-vis de Berlin. Quant aux élections qui sont proposées pour l'automne, rien n'est à changer et rien ne changera. »

D'autres orateurs demandent des punitions sévères contre les « criminels » qui ont déclenché la contre-révolution.

M. Caillaux et l'Allemagne

Dans la séance de mardi, 16 mars, la Haute-Cour a entendu M. l'abbé Delsor, aujourd'hui sénateur français, ancien député au Reichstag allemand.

« Je vous demande, lui a dit le procureur général, de faire connaître ce qui s'est passé vers le mois de mai 1916, dans une séance du comité secret du Reichstag.

L'abbé Delsor. — En mai 1916, les relations entre l'Amérique et l'Allemagne commençaient à se gâter à la suite des torpillages. On essaya de calmer l'émotion des députés en leur démontrant que techniquement les Américains ne pourraient arriver à temps ; en outre, qu'en septembre, la flotte commerciale anglaise n'existerait plus. Le chancelier ou M. de Jagow ajoute : « D'ailleurs, au mois de septembre, il y aura en France un changement de gouvernement ; Caillaux arrivera au pouvoir et Caillaux est notre homme. » J'ai ajouté que cela n'indiquait pas qu'il y avait entente entre le gouvernement allemand et M. Caillaux.
M^e Demange. — Certains de vos collègues du

Reichstag ayant dit qu'ils ne savaient pas si ce propos avait été tenu par un membre du gouvernement, vous avez dit que vous l'aviez entendu, et, le commentant, vous avez dit que cela ne vous avait pas particulièrement ému, que vous aviez compris, non que Caillaux avait eu des tractations avec le gouvernement allemand, mais que, comme il désirait la paix, l'Allemagne verrait d'un bon œil arriver au pouvoir, parce qu'il pourrait faire une paix qui conviendrait à l'Allemagne. Confirmez-vous ces déclarations ?
L'abbé Delsor. — Parfaitement.

Grève des mineurs en France

Saint-Etienne, 18 mars.
(Havas.) — Les mineurs du bassin de la Loire ont cessé le travail ce matin. Une délégation du comité fédéral devait partir aujourd'hui à midi 30 pour Paris où elle doit se présenter demain au ministère des travaux publics.

Saint-Etienne, 18 mars.
(Havas.) — La grève des mineurs de la Loire est effective et complète. Dès hier, M. Le Trocquer, ministre des travaux publics, pour éviter la grève, avait proposé son arbitrage, auquel on ne donna aucune suite ; le ministre des travaux publics recevra à Paris les délégués des directeurs et ouvriers des mines.

Confédération

Les prochaines votations populaires

Le conseil communal de Lugano a décidé, à une grande majorité, de recommander le refus de l'initiative contre les maisons de jeu.

L'association des employés de commerce suisses adresse à tous les employés un appel en faveur de la loi portant réglementation des conditions du travail.

Le consistoire évangélique du canton de Saint-Gall vient de publier un manifeste en faveur de l'acceptation de l'initiative sur les maisons de jeu.

Une assemblée de la section thurgovienne de l'association des maîtres bouchers a décidé à l'unanimité le rejet de la loi fédérale portant réglementation des conditions du travail.

Le parti des arts et métiers et des bourgeois de la ville de Berne a décidé de repousser la loi portant réglementation des conditions de travail, comme étant une proposition insuffisamment complète et mûrie.

La Société des nations

La direction du parti radical suisse se voit dans l'obligation d'ajourner au 11 avril la consultation populaire prévue pour le 28 mars, sur la question de l'accession de la Suisse à la Société des nations.

La consultation aura donc lieu le 11 avril, à Otten, sur le Munzingplatz.

Parti conservateur suisse

Le lundi 12 avril aura lieu à Lucerne une assemblée générale du parti conservateur populaire suisse. A l'ordre du jour figure la question de l'adhésion de la Suisse à la Société des nations. Prendront la parole en faveur de l'adhésion : M. Motta, président de la Confédération ; M. Wurz, député aux Etats ; M. Perrier, conseiller national.

M. Brügger, député aux Etats, soutiendra le point de vue des adversaires de l'adhésion.

Fonctionnaires et employés catholiques

La Fédération des fonctionnaires et employés catholiques voit croître de mois en mois le nombre de ses sections. Les derniers groupes affiliés sont ceux de Winterthur et de Frauenfeld. Le corps enseignant de Schwytz a demandé son entrée dans la Fédération.

Un coup de tête

Les membres socialistes extrémistes du Conseil général de Winterthur ont donné leur démission, motivée, disent-ils, par « l'embourgeoisement » de l'assemblée.

Bâle au secours de Fribourg-en-Brigau

La ville de Fribourg-en-Brigau a adressé mardi à la ville de Bâle un appel, priant instamment les Bâlois de faire parvenir de la farine et d'autres denrées alimentaires, des stocks ne devant pas suffire que pour un jour.

Le Conseil d'Etat de Bâle a immédiatement invité le bureau de secours de guerre à mettre quelques wagons de farine et de pommes de terre à la disposition de la ville de Fribourg, qui a donné une garantie en échange de ces denrées.

L'horaire d'été

L'horaire d'été ne pourra pas être appliqué à partir du 1^{er} juin. Depuis quelque temps, les stocks de charbon des chemins de fer fédéraux diminuent chaque semaine de façon considérable.

L'organisation chrétienne-sociale

Le comité central des organisations chrétiennes-sociales a décidé d'installer à Saint-Gall un secrétariat général permanent.

NOUVELLES FINANCIERES

Grande Brasserie de Beaugerard

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Grande Brasserie et Beaugerard, réunie à l'Hôtel du Léman, à Montreux, a approuvé les comptes et le bilan de l'exercice 1918-1919 et ratifié le contrat passé avec la Brasserie de l'Aigle, à Saint-Imier, en liquidation, pour l'achat de ses dépôts, acquisition qui fournira à la brasserie un gros appoint pour son développement.

Parmi les nominations statutaires, relevons celle de M. Droux, juge cantonal, à Fribourg, comme revisiteur suppléant.

Sagesse neuchâteloise

La Caisse d'épargne de Neuchâtel vient de perdre vingt et un millions par suite de placements en valeurs étrangères qui se sont effondrées par l'effet de la guerre.

Il est probable que l'émotion a été vive dans le monde des créanciers de l'établissement ; mais c'est en vain qu'on chercherait dans la presse neuchâteloise les indices d'une panique. La presse s'est tue, patriotiquement. Elle n'a pas réclamé la tête des imprudents administrateurs ; quoique les passions politiques eussent aisément pu trouver leur pâture dans cette affaire, puisque la Caisse d'épargne de Neuchâtel est une entreprise conservatrice-libérale, personne n'a exploité cette aventure dans un intérêt de parti. Il y a plus, les vingt et un millions perdus, le Grand Conseil neuchâtelois a décidé à l'unanimité, après un débat extrêmement sobre, que l'Etat en garantirait la récupération ; l'un ou l'autre députés socialistes ont réclamé une enquête à la charge de la direction de la Caisse défaillante. Cette demande d'enquête a été repoussée, après que le porte-parole du Conseil d'Etat s'y fut opposé, en invoquant les ménagements dus au renom de l'établissement.

On ne peut que louer les Neuchâtelois de la patriotique discrétion qu'ils ont montrée dans cette douloureuse circonstance.

FAITS DIVERS

ÉTRANGER

Le tremblement de terre en Géorgie

Le Bureau de presse géorgien, à Berne, communique des détails sur le violent tremblement de terre qui s'est produit en Géorgie (sud du Caucase), et dont il a déjà été question dans les dépêches dernièrement. La ville de Gori (30,000 habitants) a presque entièrement disparu. Les villages avoisinants sont détruits. Le nombre des victimes n'est pas encore connu, mais il doit se monter à plusieurs dizaines de milliers de personnes.

Les personnes qui ont été ensevelies sous les ruines ont toutes péri. Les autres, qui s'étaient enfuies à travers la campagne, ont dû succomber aux intempéries et aux privations.

SUISSE

Un vol

Un vol important a été commis chez le minotier Victor Eberle, à Kressbrunnen-Gossau. On a constaté la disparition de 123,000 fr. en billets, d'une grosse somme en marcs et en couronnes, de plusieurs livrets de caisse d'épargne, d'actions et de nombreuses pièces d'or.

Une récompense de 3,000 fr. est promise à la personne qui fera retrouver les auteurs de ce vol.

Echos de partout

ÉLOGE DE LA PARCIMONIE

Lorsque Harpagon voyait deux bougies allumées, il en éteignait une.

On blâmait jadis toute parcimonie ; on dénonçait aux écoliers les mauvais citoyens trop appliqués à économiser.

C'était le temps où Karl Marx pouvait écrire, dans le manifeste du parti communiste :

« Le monde est en proie à un mal paradoxal : l'épidémie de la surproduction. »

Le consommateur remplissait donc en ce temps-là un rôle social. Plus l'argent passait de fois de main en main, plus la prospérité générale était grande. Le progrès consistait à accroître le nombre des consommateurs, c'est-à-dire, en dernière analyse, à augmenter le bien-être de chaque citoyen en augmentant sa faculté d'acheter.

Les professeurs d'économie politique citaient alors en exemple ces Etats d'Amérique, où chaque ouvrier vient à son usine en automobile. L'idéal d'une société surproductrice était de vulgariser la richesse. Quiconque enfouissait son trésor, au lieu de le dépenser, était l'ennemi de la société. D'aucuns allaient jusqu'à affirmer qu'un oisif prodigue servait mieux la cause du progrès qu'un producteur qui thésaurissait.

Mais, depuis ce temps-là, le monde a dépensé mille milliards pour faire la guerre ; la production a été interrompue pendant cinq ans ; les stocks se sont épuisés. Le monde, aujourd'hui, loin de surproduire, ne produit même plus assez pour sa subsistance. Quiconque, désormais, consomme plus qu'il ne produit est un mauvais citoyen.

Telle est la dernière et la plus imprévue conséquence de cette guerre : elle a modifié jusqu'à la morale économique.

« J'ai vu, l'autre jour, contait un moraliste politique, une ouvrière descendre de taxi pour entrer dans son usine. Elle portait, semblerait-il, s'offrir, au moins en passant, ce luxe, car elle gagne trente-cinq francs par jour. Cependant, j'ai fait le compte de l'usure de matériel, de la consommation d'essence et d'huile, de l'immobilisation de personnel que représentait cette simple promenade en automobile. Tout cela constituait, pour le stock mondial, une perte supérieure à la richesse que l'ouvrière devait créer en une journée de travail. »

Lorsque, jadis, on assistait à quelque accident matériel, un verre qui tombe, une voiture qui se brise, on disait :

« C'est du travail pour le fabricant... ça fera marcher les affaires. »
Somme toute, on avait raison. Mais, aujourd'hui, il faut dire :
« Voilà ce pauvre stock de matériel du

monde, déjà si insuffisant, qui va se trouver encore diminué.

De ce point de vue nouveau, songez avec effroi au nombre de gestes antisociaux que chacun de nous accomplit en une journée.

MOT DE LA FIN

A Paris, deux agents de police, apercevant un homme étendu sur la chaussée :
— C'est un type qui venait de payer ses impôts.
— Alors, il a dû être écrasé !

FRIBOURG

Votation du 21 mars

Décision du Comité cantonal du parti conservateur fribourgeois

Le Comité cantonal du parti conservateur fribourgeois, dans sa séance du 19 mars 1920, a décidé de proposer aux électeurs conservateurs fribourgeois :

- 1^o D'accepter l'initiative contre les maisons de jeux ;
- 2^o De rejeter le contre-projet des Chambres fédérales ;
- 3^o De rejeter la loi portant réglementation des conditions du travail.

En conséquence, les électeurs conservateurs sont invités à voter comme suit :

Acceptez-vous la demande d'initiative contre les maisons de jeu ?

OUI
Acceptez-vous le contre-projet de l'Assemblée fédérale ?

NON
Acceptez-vous la loi fédérale portant réglementation des conditions du travail ?

NON
Conférence suisse

On nous écrit :

La deuxième conférence suisse qui n'a pu avoir lieu le lundi 15 mars, le conférencier, M. Volmar, étant tombé malade, sera donnée ultérieurement, après Pâques probablement. Le Comité des conférences prie tous ceux qui s'annoncent du renvoi de cette conférence qui a paru dans la Liberté du jour même n'aurait pu atteindre à temps voulu, d'agréer toutes ses excuses, le Comité ayant été lui-même averti très tardivement de l'impossibilité dans laquelle M. Volmar se trouvait de donner sa conférence.

La 3^{me} conférence aura lieu lundi 22 mars, à 8 h. 1/2, à la Grenette. Le conférencier, M. Pierre Grellet, rédacteur à la Gazette de Lausanne, n'est point un inconnu pour nous, car il professe, en homme de traditions qu'il est, vis-à-vis de notre ville et de notre canton, de nos traditions séculaires, une sympathie très vive et très compréhensive. Les articles qu'il signe dans la Gazette de Lausanne sont très appréciés pour l'élégance de leur forme, la précision des informations qu'ils contiennent et le bon esprit dont ils sont animés. M. Grellet excelle aussi à faire revivre d'une façon très suggestive et très vivante les époques disparues et les coutumes d'autrefois. C'est un historien qui possède le don de faire surgir du passé toute une floraison d'anecdotes spirituelles, et qui sait donner à ce passé un relief très caractéristique et très attrayant. Le titre de sa conférence : la Suisse au temps des délices nous promet une heure charmante ; il fera bon parcourir notre pays sous une telle égide, alors que toute l'intensité de la circulation moderne ne l'avait pas encore dépeuplé.

Nous voulons espérer que c'est devant un nombreux auditoire que le sympathique conférencier parlera lundi soir à la Grenette. Cette conférence, comme les précédentes, sera donnée au profit de l'hospitalisation à Leysin des enfants fribourgeois tuberculeux.

Les cartes d'abonnement et les billets pour une seule conférence sont en vente au magasin de musique von der Weid et lundi soir à l'entrée de la salle.

P.-S. — La 4^{me} conférence aura lieu vendredi 26 mars ; elle sera donnée par M. Charly Clerc, homme de lettres, sur la vie et l'œuvre de Gottfried Keller, notre éminent compatriote.

Exposition d'Art et métiers du Vieux Fribourg

La deuxième exposition qui vient de s'ouvrir au Musée industriel est essentiellement fribourgeoise et, comme telle, ne manquera pas d'attirer de nombreux visiteurs.

Désirant faire ressortir et remettre en honneur le travail à domicile, la Direction du Musée a tenu à ce que toutes et tous les tissés dans nos campagnes durant les longs mois d'hiver occupent ici la première place.

Parmi les diverses pièces de lingerie exposées, nous distinguons, placée contre la fenêtre, afin d'en mieux faire ressortir l'originalité, une nappe des grands jours de fêtes, nappe qui, sûrement, doit servir à la banûchon, puisque la « cuhaule », ce pain excellent fribourgeois, y est tissée en plein centre.

Dans les vitrines se trouvent divers anciens ornements d'église : voile de calico tissé laine et soie ; voile pour la bénédiction du Saint Sacrement ; voiles de baptême ; voiles qui servaient à recouvrir la corbeille de pain béni ; châles et fichus anciens ; les dentelles de

Nouvelles de la dernière heure

Gruyères et les palmes frisées ont elles aussi leur place réservée.

Ne quittons pas la salle de l'exposition sans jeter les yeux sur ce coin intime de la « Chambre fribourgeoise ». Devant un roquet depuis longtemps endormi, se tient la « Fribourgeoise dans ses atours de dimanches ; plus loin, nous reconnaissons le vieux balai, le fauteuil de la grand-mère, la table, les chaises, puis quelques objets familiers ; ne voilà-t-il pas de quoi éveiller en nous le désir d'aller voir et revivre, ne fût-ce qu'un instant, un coin de ce passé ?

L'Œuvre apostolique de Jésus-Ouvrier

Cette Œuvre nouvelle, fondée à Genève par le dévoué curé de Sainte-Clotilde, M. l'abbé Schuh, que Fribourg a appris à connaître dans les conférences de carême de Saint-Nicolas, a été présentée hier soir, par son fondateur, à un public extrêmement nombreux accouru à la salle de la Grénetière. La présentation s'est faite dans un cadre musical et littéraire des plus attrayants, grâce à la collaboration du Chœur mixte de Saint-Pierre et de quelques personnes qui avaient bien voulu mettre leurs talents au service de cette excellente cause.

Mgr Esseyra, Rm^e Prévôt de Saint-Nicolas, dont la sollicitude pour les bonnes œuvres est inépuisable, et qui a accepté la présidence honorifique de l'Œuvre de Jésus-Ouvrier, était au premier rang de l'auditoire.

La séance fut ouverte par un chant du Chœur mixte de Saint-Pierre, exécuté sous la direction de M. le professeur Hug et qui recueillit de vifs applaudissements.

Puis M. le curé de Sainte-Clotilde, accueilli par une chaude démonstration de sympathie, exposa ce qu'était l'Œuvre de Jésus-Ouvrier. Cette Œuvre, dont l'idée a été conçue par M. l'abbé Schuh alors qu'il exerçait son ministère parmi la population de la banlieue parisienne, a pour but de grouper les travailleurs de toute condition sous l'égide du divin charpentier de Nazareth, afin de faire sanctifier le travail, de développer la pratique de l'apostolat par la prière, le bon exemple et la charité, de glorifier Jésus-Ouvrier et de faire amende honorable à Dieu pour les péchés du travail : exploitation des faibles, immoralité, juréments, blasphèmes, scandales de toute sorte, violences, infidélité aux contrats, etc.

Mgr Collard, le regretté évêque de Lausanne et Genève, a donné à l'Œuvre droit de cité dans son diocèse ; il la bénit et encourage, envoyant au curé de Sainte-Clotilde cette approbation : « En nos jours, où tant de philanthropes croient faire assez en rendant moins dure l'existence matérielle des classes laborieuses, vous avez raison de rappeler qu'il faut avant tout les aider à se sanctifier. »

L'Œuvre de Jésus-Ouvrier est éminemment conforme aux enseignements de l'encyclique *Reum Novarum*, où il est dit que « la première condition à réaliser (pour pacifier la société), c'est la restauration des mœurs chrétiennes... »

L'Œuvre de Jésus-Ouvrier est au syndicat professionnel ce que la confrérie fut jadis à la corporation : au syndicat, le soin du corps ; à l'Œuvre, le soin de l'âme.

Après cet exposé introductif, qui fut suivi d'un intermède musical, vint le morceau de résistance de la soirée, une conférence de M. Marius Emneux, secrétaire de l'Œuvre, qui embrassa tout le problème social avec une hauteur de vues et une éloquence auxquelles l'auditoire témoigna son admiration par des applaudissements répétés. Nous n'entreprendrons pas un compte rendu de cet exposé magistral, qui établit lumineusement la supériorité de la doctrine sociale de l'Eglise sur l'enseignement tatonnant et infirme des écoles irrationnelles.

La séance s'acheva par l'exécution d'une musique choisie, entremêlée d'une récitation dramatique. Il convient de rendre hommage au talent de Mme Meyer-Morard, qui s'est fait applaudir dans deux solos superbes, de M^{lle} Marie-Louise Droux, de M. Gabriel Bise, de M. Henri Hayoz et des chœurs de Saint-Pierre, qui couronnèrent la séance par un nouveau chœur admirablement exécuté.

Dons au Musée des Beaux-Arts

On nous écrit : Une petite erreur et un oubli ont été commis dans la liste officielle des donations faites l'année passée au Musée des Beaux-Arts.

Ce ne sont pas cinq grandes toiles peintes que le prince Puzina a données, mais cinq maquettes à tapisseries de Gobéans, peintes en 1769, par le célèbre peintre Carle Vanloo. Trois de ces maquettes à tapisseries représentent l'Annonciation, la Résurrection et l'Ascension ; les deux autres, des scènes historiques et allégoriques destinées à la « Gonfalonnerie de Montbrison ».

Outre les 2 Corot et un Courbet, la liste ne mentionne pas le beau portrait du Chevalier « Sandras du Courtilly » peint par Nattier, fameux portraitiste du XVIII^e siècle, donné aussi par le prince Puzina.

Commerce et Industrie

Nous apprenons que la succursale de Fribourg des grands magasins Grosch et Greiff, à la rue de Romont, a passé aux mains de MM. Nordmann-Bloch et C^{ie}, propriétaires des magasins « A la Ville de Paris », en notre ville.

SOCIÉTÉS DE FRIBOURG

Musique de Landwehr. — Les membres actifs, passifs et honoraires sont informés que l'Assemblée générale statutaire a lieu ce soir vendredi, à 8 heures, au local, Brasserie du Gothard, Tractanda : Rendition des comptes de l'année écoulée, réceptions, nomination, divers.

Société fédérale de gymnastique La Freiburgia. — Assemblée extraordinaire samedi, 20 mars, à 8 h. 30 du soir, au local, Café de la Schweizerhalle.

Les événements d'Allemagne

Fuite de Kapp

Berlin, 19 mars. (Wolff.) — La Gazette de Francfort annonce que le directeur général des domaines Kapp s'est enfui de Berlin.

Félicitations de la France

Berlin, 19 mars. (Wolff.) — Le chargé d'affaires français a rendu visite, hier jeudi, au vice-chancelier Schiffer et lui a adressé, au nom de son gouvernement, des félicitations pour la solution si heureuse des événements de ces derniers jours.

Contre le bolchévisme

Berlin, 19 mars. (Wolff.) — Le général von Seeckt, sur mandat du ministre de la défense nationale Noske, publie un appel à l'adresse de la Reichswehr pour inviter à l'union contre toutes tentatives de relèvement du bolchévisme.

Le bien de la patrie, dit le manifeste, doit primer tous les autres intérêts.

Le jugement des coupables

Stuttgart, 19 mars. (Wolff.) — Le groupe socialiste de l'Assemblée nationale a demandé au gouvernement du Reich d'instituer, à côté du tribunal d'empire, un tribunal populaire, de façon que les partisans de Kapp et consorts puissent être condamnés dans le plus bref délai possible. Ce tribunal serait formé par des membres de l'Assemblée nationale, sous la présidence d'un conseiller juridique d'Empire.

D'autres tribunaux populaires seraient institués dans les six districts principaux du Reich pour le même motif. Enfin, des mesures doivent être prises en vue du séquestre des biens des coupables.

Contre les socialistes majoritaires

Berlin, 19 mars. (Wolff.) — La direction du parti national allemand publie un manifeste dans lequel il est dit que la responsabilité des événements de Berlin incombe au parti majoritaire et au gouvernement d'Empire.

D'autre part, le manifeste déclare que la politique du parti national allemand a toujours été guidée par le principe d'un relèvement des conditions intérieures de la politique allemande par la voie constitutionnelle.

Il est nécessaire de rétablir l'union indispensable pour faire front contre le bolchévisme. Les élections au Reichstag et la nomination du président de l'Empire devraient avoir lieu sous peu. Ce sont ces considérations qui ont engagé le parti à entrer en négociations avec le gouvernement de Kapp, ce qui fait que de grands malheurs ont été évités.

Les voies constitutionnelles qui conduisent à la réalisation du programme du parti sont désormais ouvertes et libres de tout obstacle.

La démission de Noske

Berlin, 19 mars. La Gazette de Francfort apprend que Noske, ministre actuel de la guerre, a remis sa démission, laquelle se trouverait d'ores et déjà acceptée.

A Kiel

Berlin, 19 mars. (Wolff.) — On apprend de source autorisée que le gouvernement a nommé le contre-amiral Evert commandant de place à Kiel en remplacement du contre-amiral von Lelvezow. Il lui a été adjoint un comité composé de 4 citoyens bourgeois et d'autres partis.

En Saxe

Erfurt, 19 mars. (Wolff.) — Un rapport sur la situation vient d'être publié. A part quelques fusillades, la nuit s'est passée calmement. Tout est calme à Eisenach. A Schmalkalden, la classe ouvrière s'est emparée du pouvoir. A Langensalza, la fusillade dure depuis le matin. Le peuple a pillé les moulins et les boulangeries.

Magdebourg, 19 mars. (Wolff.) — Des spartakistes ont acclamé la république des conseils sur la place du Dôme où se trouve le siège du gouvernement. La Reichswehr est alors intervenue. Plusieurs personnes ont été blessées.

Leipzig, 19 mars.

(Wolff.) — En raison des pourparlers qui ont eu lieu au sujet du retrait du gouvernement saxon, une trêve s'est produite de mercredi soir à jeudi à midi. Les partis en lutte se sont maintenus sur leurs positions. Une commission formée de trois indépendants, d'un démocrate et de plusieurs directeurs de police conseillers municipaux s'est constituée pour exercer le pouvoir. Les indépendants exigent entre autres le retrait des troupes qui marchent sur Leipzig, la dissolution des troupes de volontaires temporaires, la formation d'une garde civique formée en majeure partie de travailleurs, l'ensevelissement des morts à la charge de l'Etat, etc. A la suite de ces exigences, on parle de grève générale. On espère toutefois qu'aujourd'hui une entente sera intervenue. Jusqu'ici, on signale 100 morts à Leipzig.

En Bavière

Munich, 19 mars. (Wolff.) — La Gazette de Francfort annonce que des troubles se sont produits aux environs de Hof.

Les communistes à Cassel

Cassel, 19 mars. (Wolff.) — Un conseil exécutif communiste s'est emparé du pouvoir. De graves collisions ont eu lieu entre la troupe et les manifestants.

Dans les pays occupés

Milan, 19 mars. On mande de Paris au *Corriere della Sera* : Il paraît que le gouvernement français, d'accord avec la majorité de la Chambre, croit nécessaire un supplément de garantie dans les pays occupés.

Il reste à savoir si ces vues seront partagées par l'Angleterre, l'Amérique et la Belgique, qui ont avec la France des troupes d'occupation sur le Rhin.

Au Conseil suprême

Londres, 19 mars. (Havas.) — Le Conseil suprême s'est réuni à 4 heures, hier jeudi, aux affaires étrangères. Il y fut discuté des événements d'Allemagne. Assistants à la séance : Lloyd George, Berthelot, Lord Curzon, Cambon, Scialoja, etc.

Les ambassadeurs alliés

Londres, 19 mars. (Havas.) — La conférence des ambassadeurs s'est réunie, hier matin, jeudi, à 11 heures, au ministère des affaires étrangères, sous la présidence de lord Curzon. Elle a entendu certaines questions relatives aux traités de paix avec la Hongrie et la Turquie, notamment certaines clauses économiques.

La Société des nations

Paris, 19 mars. (Havas.) — Les décisions prises par le Conseil de la Société des nations au sujet de la constitution d'une organisation internationale chargée d'étudier toutes les mesures relatives à la liberté des communications et du transit sont en bonne voie de réalisation.

Dans sa séance de mercredi, la commission internationale pour l'étude de la liberté des communications et du transit, réunie depuis plusieurs mois à Paris, sur l'initiative du gouvernement français, a résolu de se rendre à l'invitation du Conseil de la Société des nations et de se transformer en un comité international des communications et du transit relevant de la Société des nations. Après une longue discussion, la commission a adopté, à l'unanimité, ces conclusions qui seront transmises au Conseil de la Société des nations. Le président, en la circonstance le secrétaire général, a été chargé de fixer la date de la prochaine séance.

La politique intérieure anglaise

Londres, 19 mars. (Havas.) — M. Lloyd George s'est rendu, hier jeudi, à l'invitation qui lui avait été adressée par le parti libéral pour discuter sur la politique intérieure. Le premier ministre a prononcé un très long discours au cours duquel il n'a cessé de recommander l'union entre les deux grands partis de la Chambre des communes. 112 députés libéraux, tous coalitionnistes, à l'exception de 4 membres du parti libéral indépendant, étaient présents. M. Asquith avait décliné l'invitation qui lui a été adressée. Le premier ministre a fait ressortir la possibilité d'une coalition entre les libéraux et les travaillistes. Les dernières élections générales, ainsi que les élections partielles ayant eu lieu depuis, ont démontré l'impossibilité qu'il y a pour un seul parti de soutenir le gouvernement. Il est donc indispensable que les éléments modérés du pays coopèrent étroitement afin de l'aider contre ce qu'on appelle le socialisme en Angleterre, communisme en France et bolchévisme en Russie. Nous devons faire face aux forces qui tendent à la ruine du pays. M. Lloyd George s'est défendu d'être autre chose qu'un libéral. Il a affirmé qu'il restera attaché en principe au libéralisme.

L'Australie et la Société des nations

Sydney, 19 mars. (Havas.) — Le premier ministre de l'Australie, M. Hughes, au cours d'un discours, a constaté que les Etats-Unis hésitent à accepter le pacte de la Société des nations, notamment parce que les dominions britanniques ont chacun une voix dans la Société. Il a ajouté que l'Australie est une nation au même titre que les Etats-Unis et qu'elle a fait dans la guerre des sacrifices supérieurs à ceux des Etats-Unis. L'Australie est une petite nation, mais elle est jalouse de ses libertés et, résolue à maintenir ses droits, elle n'hésitera pas à les défendre.

Etats-Unis et Allemagne

Londres, 19 mars. (Havas.) — Les journaux de Londres publient une dépêche de Washington selon laquelle le député Braten propose à la Chambre des représentants une résolution en faveur de la paix avec l'Allemagne et l'Autriche et la création d'un organisme gouvernemental ayant pour mission d'aider à la reprise des relations commerciales entre ces pays et les Etats-Unis.

Pour ravitailler

L'Autriche, la Pologne et l'Arménie

New-York, 19 mars. (Havas.) — La Chambre a approuvé à l'unanimité l'envoi de 5 millions de barils de farine d'une valeur de 150 millions de dollars pour le ravitaillement de l'Autriche, de la Pologne et de l'Arménie.

Dans le sud de la Russie

Londres, 19 mars. (Havas.) — Une information Reuter déclare que, en dépit de leurs succès signalés la semaine dernière, il ne semble pas que les bolchévistes aient réussi à se frayer un passage à travers l'isthme de Crimée. Au contraire, ils paraissent avoir été refoulés au nord de Pepekoff. Le général Denikine a entamé des pourparlers avec les Géorgiens. Il est disposé à reconnaître le gouvernement des Géorgiens et il s'engage à lui fournir des vivres et à coopérer à la défense du pays contre les bolchévistes.

Dans l'Amérique centrale

Washington, 19 mars. (Officiel.) — L'imminence d'une révolution a fait suspendre les garanties constitutionnelles dans la république de Salvador.

Pérou et Bolivie

New-York, 19 mars. (Havas.) — Suivant un avis officiel, l'aide de camp du président de la Bolivie est allé à la légation du Pérou présenter les excuses de son gouvernement pour l'attaque dont la légation avait été l'objet, le 15 mars, à La Paz. Le ministre des affaires étrangères du Pérou en apprenant l'incident a demandé à La Paz l'arrestation de fonctionnaires boliviens et a réclamé également des réparations pour les dégâts.

Nouveaux troubles en Egypte

Le Caire, 19 mars. (Havas.) — La commission du tirage au sort et de la visite médicale des recrues indigènes qui siège au commissariat de police à Kafr-Cheik a été attaquée par la foule.

Celle-ci a mis en liberté à la fois les conscrits et les individus qui étaient emprisonnés. La troupe tira en l'air puis sur la foule, tuant un homme et en blessant 5. Quelques policiers ont été blessés. Des troubles analogues se sont produits le 17 mars, à Dessouk. Les troupes anglaises envoyées sur les lieux ont rétabli l'ordre.

Les bolchévistes en Argentine

Buenos-Aires, 19 mars. (Havas.) — On confirme l'échec de la tentative maximaliste. La plupart des corporations ont repoussé l'idée d'une grève générale. Toutefois, les débaucheurs et les boulangers se sont mis en grève.

Les mineurs français chez le ministre

Paris, 19 mars. (Havas.) — M. Le Trocquer, ministre des travaux publics, assisté de M. Jourdain, ministre du travail et de M. Borel sous-secrétaire d'Etat aux mines, a réuni ce jeudi après midi dans son cabinet les représentants des directeurs de mines du Nord et du Pas-de-Calais et les délégués des ouvriers mineurs de ces départements. Un accord n'ayant pu se faire entre les ouvriers et les patrons, le ministre des travaux publics a proposé son arbitrage, qui a été accepté par les directeurs et après délibération par les délégués ouvriers. Dans la soirée de jeudi, M. le Trocquer a rendu sa sentence arbitrale, qui a été ratifiée par les délégués patronaux et les mineurs. Cette sentence comporte plusieurs points :

- 1^o Salaire de base des ouvriers mineurs, 19 fr. 25. L'indemnité de vie chère reste fixée à 5 fr. 25 par jour, soit au total 24 fr. 50.
- 2^o Salaire minimum, 5 fr., en moins du salaire de base, c'est-à-dire 19 fr. 50 moins 1 fr. 73, soit au total 17 fr. 77.
- 3^o Pour les galibots de 13 ans à 16 ans, le salaire d'embauchage est fixé à 10 fr. 50. Ce salaire sera augmenté de 60 centimes tous les 6 mois jusqu'à l'âge de 15 ans ½. L'indemnité de vie chère reste fixée à 3 fr.

Le roi d'Espagne

Bordeaux, 19 mars. (Havas.) — Le roi d'Espagne est arrivé lundi soir, en automobile, vers 7 heures, à Bordeaux, venant de Saint-Sébastien.

Il s'est rendu directement à la clinique du professeur Moure, où se trouve depuis trois semaines l'enfant Béatrice.

Le procès Caillaux

Paris, 19 mars. (Havas.) — A l'audience d'hier jeudi, M. Viviani a été entendu. La mission en Amérique a été donnée à Caillaux par le cabinet Umanine. Le témoin n'a pas dit qu'il n'y avait rien dans le dossier Bolo, mais que, dans l'état de l'instruction, on n'avait pas le moyen d'exercer des coercitions sur Bolo.

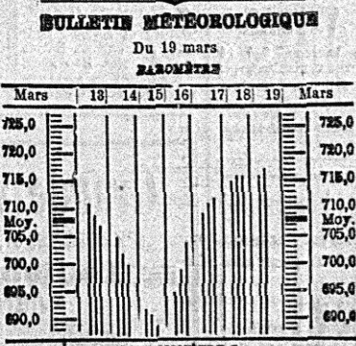
Quant à Almeréya, M. Viviani l'a fait arrêter pour commerce avec l'ennemi.

Calendrier

Samedi 20 mars
Saint WULFRAN, évêque

BULLETIN METEOROLOGIQUE

Du 19 mars
BAROMETRES



Pas de constipation. Le Cacao Tobler — en paquets plombés — est préparé de telle sorte qu'il active la digestion.

Changes à vue de la Bourse de Genève

Le 19 mars.

Les cours ci-après s'entendent pour les chèques et versements. Pour les billets de banque, il peut exister un écart.

Le premier cours est celui auquel les banques achètent ; le second, est celui auquel elles vendent l'argent étranger.

	Demande	Offre
Paris	42 20	43 20
Londres (livre st.)	21 66	21 86
Allemagne (marc)	7 35	7 85
Italie (lire)	30 15	31 15
Autriche (couronne)	2 85	2 85
Prague (couronne)	7 40	7 90
New-York (dollar)	5 72	5 92
Bruzelles	43 93	44 90
Madrid (peseta)	102 60	103 60
Amsterdam (florin)	213 25	214 25
Pétrograd (rouble)	7 60	9 60

Etat civil de la ville de Fribourg

Naissances

12 mars. — Bourqui, Narcisse, fils de Casimir, imprimeur, de Murist, et de Marie, née Fontaine, Grand-rue, 25.

Progin, Charlotte et Charles, enfants jumeaux, d'Oscar, agriculteur, de Courjon et Misery, et de Marie, née Sautaur, route des Alpes, 58.

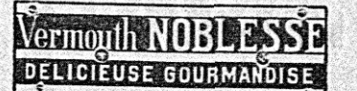
14 mars. — Brulhart, Otto, fils de Joseph, menuisier, de Saint-Sylvestre, et de Julienne, née Stütz, Bourguillon, 350.

Mauron, René, fils d'Ernest, mécanicien, d'Épandes, et de Marie, née Longchamp, rue de Romont, 29.

Décès

10 mars. — Rohrbasser, née Pauchard, Marie, épouse de Germain, de Fribourg et Corsallettes, ménagère, à Corsallettes, 77 ans, place du Petit Saint-Jean, 47.

13 mars. — Latscha, Caroline, fille d'Urs, et de Marie, née Kaufmann, cuisinière, de Wangen (Soleure), 73 ans, rue des Chanoines, 123.



Ciravegna & Co. Genève

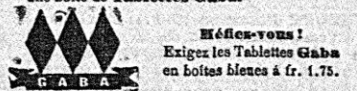
LAUSANNE
Ecole LEMANIA
Préparation rapide, approfondie.
BACCALURÉATS
Maturité

+ Votre hernie se développe toujours plus ! +

Elle s'échappe sous la pelotte du bandage. Mon invention constitue la **seule ceinture patentée** en France et en Suisse, qui contient votre hernie et la protège, comme une main, de bas en haut. De cette manière toute possibilité de développement de votre hernie est exclue. Ce bandage est commode, sans ressort, et peut se porter même pendant la nuit. Il ne doit pas être confondu avec des produits similaires de moindre qualité en élastique. — **D^r Winterhalter, Stein sur le Rhin.** Peut être consulté actuellement à **Fribourg : Hôtel Terminus, seulement samedi 20 mars, de 8-6 heures.** 2591

Un guide sûr

vous préservera de tous les dangers de la grippe, des refroidissements, toujours à craindre, si vous avez soin de porter constamment sur vous une boîte de **Tablettes Gaba.**



L'emprunt français

Paris, le 24 février 1920.

La commission de l'Emprunt Français, en réponse à de nombreuses demandes lui parvenues de l'étranger, vient de déclarer que la loi interdisant l'exportation des capitaux ne s'applique qu'aux Français et non aux personnes résidant à l'étranger. Les Alliés et amis de la France peuvent donc souscrire à son emprunt national sans avoir à craindre aucune difficulté pour l'exportation de leurs titres et des sommes qu'ils auront à encaisser soit comme intérêts, soit comme capital et primes de remboursement.

Vous voulez passer de bonnes Vacances de Pâques ?

Descendez à

MONTREUX : à l'Hôtel LORUS

Maison d'ancienne réputation, préférée des familles suisses. Situation unique, tranquille, avec parc au bord du lac. — **Corboud, directeur.**

Dans de nombreux cas de maladies de cœur, des reins et des nerfs, j'ai pu constater un excellent résultat obtenu par le café Hag, café en grains sans caféine, pris pendant des semaines à la place du café ordinaire.

R. W. K., docteur en méd.

†
L'office anniversaire pour le repos de l'âme de
Monsieur l'abbé Cyprien MAGNIN
curé défunt de Rossens
aura lieu à Rossens, mardi, 23 mars, à 9 h. 1/2.

†
Madame veuve Marie Kuenlin-Peter et ses enfants : Marguerite, Alfred, Charles et Aloyse, à Fribourg, Berne et Genève; M. et Mme Ernest Kuenlin et leur enfant, à Fribourg; Mlle Adèle Kuenlin, à Fribourg; M. et Mme Théodore Kuenlin et leurs enfants, à Neuchâtel; M. et Mme François Kuenlin et leurs enfants, à Fribourg; M. et Mme Jacob Wytenbach-Kuenlin et leur fille, à Renens; les familles Peter, à Montier, Saint-Gall, Bienne et Escherlis; M. Aloyse Desbiolles et son fils Léon; M. Charles Desbiolles, à Fribourg, ont la profonde douleur de faire part à leurs familles alliées, amis et connaissances de la perte douloureuse qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Monsieur Louis KUENLIN
Employé C. F. F. à Renens
leur cher fils, frère, oncle, neveu et cousin, décédé le 17 mars, après une courte, mais pénible maladie, muni des secours de la religion, à l'âge de 26 ans.
L'office d'enterrement aura lieu à Fribourg, le samedi, 20 mars, à 8 h. 1/2 du matin, à l'église de Collège-Saint-Michel.
Départ du convoi mortuaire : Rue de l'Industrie, 10.

Mademoiselle Céline Poffet remercie sincèrement toutes les personnes qui lui ont témoigné une si grande sympathie à l'occasion du deuil qui vient de la frapper.

A VENDRE pour raison de santé
à Fribourg, quartier de l'Industrie, à proximité voie industrielle.

maison d'habitation
avec grands ateliers très clairs, surface 600 m², pouvant convenir à toute industrie; outillage moderne important, à l'état neuf, tout installé pour l'industrie du bois.
S'adresser sous chiffres P 2497 F à Publicitas S. A., Fribourg.

PAYSANS!
Assez d'ordonnances et de lois tracassières et bureaucratiques.
Nous voulons travailler tranquilles et en paix.
Gardons nos ouvriers de campagne contre la concurrence de la ville.
Pas de bailli de salaires et de travail.
Nous voterons contre la loi fédérale portant réglementation des conditions de travail.
Nous voterons NON

DECAUVILLE
A VENDRE d'occasion 1200 m. voie Decauville, 60 cm. d'écartement 65 % de hauteur, usagée mais en bon état et **REVISÉE**, avec une traverse m², ainsi que toutes les collées, 30 wagons à caisse 500-750 l., état neuf.
5 plats.
1 plaque tournante à étoile.
4 escaladeurs.
3 aiguilles.
2638
Prière pour voir le matériel de demander rendez-vous par téléphone au 31.69, ou par écrit à M. Ch. Giannetti, Le Cèdre, Lausanne.

Vente de chevaux
Le soussigné vendra aux enchères publiques, samedi 20 mars, dès 1 heure après midi, sur les Grand-Platz.

30 CHEVAUX
de 4 à 12 ans
tous en bon état.
2536-373
Emilo PILLER.

Cours SINAT
PIANO — SOLFÈGE — VIOLON
MANDOLINE — CHANT — HARMONIE
par correspondance.
Agréables, faciles à suivre, enseignant en quelques leçons plus qu'un an de études.
Demander très intéress. progr. et gratis et franco
7, Rue Jean-Sejour, Lausanne

PERDU
dans la soirée du 2 mars, depuis la pinte de Matran au village de Neyruz, une hache de forestier, avec les initiales N. W. (Neyruz). Prière de la rapporter, contre bonne récompense, chez M. Nestor Gendre, forestier et picqueur de commune à Neyruz.
2656.

A VENDRE
une belle poulaine, race des Franches-Montagnes.
2658
S'adresser à M. Ulrich à Bollwil.

Antiquité, horlogerie, peinture, gardes, sculptures, etc. — Catalogue, 300 francs. — Librairie, Alexandre, Solems.

FOIN
à vendre, environ 3500 piles 1^{re} qualité. Faire offres à H. Harchon, mécanicien, à Villeret-en-Ogoz.
2653

Poules
Je suis acheteur de poules de 1918 et 1919. Faire offres sous chiffres P 2519 F à Publicitas S. A., Fribourg.

Descentes de lits
Devants de lavabos
Devants de portes
Tapis au mètre
Tapis en linoléum
chez
F. BOPP
ameublements
8, rue du Tir, 8
FRIBOURG Tél. 7.63

A VENDRE
prêt domaine
de 11 poses, avec un peu de bois. Prix avantageux et favorables conditions de paiement. Entrée en jouissance le 1^{er} mars 1921.
S'adresser sous chiffres P 2539 F à Publicitas S. A., Fribourg.
2641-639

A vendre
plusieurs beaux moutons, race Oxford. La plus grande partie primés.
S'adresser à E. Blaser, Granges-Paccot.

Mobilier à vendre
samedi, à partir de 10 heures, rue du Temple, 15, 11^{me} étage.

Togo
le meilleur cirage pour chaussures

A vendre
2 porcs de 5 mois, chez H. Chassot, à Vaux-aux-Chandon (Broye).

A VENDRE
Plusieurs lits complets, bon crin, bon bois, 1 et 2 places, 1 table salon et plusieurs beaux tableaux.
S'adresser : 200, rue des Maçons.
2643

A VENDRE
Bon taureau, âgé 18 mois, beau manteau pie rouge, primé 3^{me} classe et de bonne ascendance.
S'adresser: Pagny, frères, au Grand-Rhin, Châttonnaye.

Grand choix de
scies pour arbres, racloirs pour arbres, sécheurs, coiffeurs à griffer, coiffeurs de jardinier.
E. WASSMER
S. A., Fribourg

A VENDRE
un verron d'une année, ou à échanger contre une truite. — Auguste Juret, à Dolly.
2599

OUVERTURE
DE LA
SAISON
DE
PRINTEMPS

Grâce à nos nombreuses succursales et à nos achats de gros, nous pouvons offrir à notre clientèle à des prix extraordinairement avantageux, un choix de

Vêtements
élégants
pour
Messieurs
et jeunes gens

Nous invitons nos clients à visiter nos magasins.

Nos prix : 85.- 90.- 100.- 125.- 150.- 175.-

KRENER-NAPHTALY, Fribourg
Avenue de la Gare, 34
(à côté de l'Hôtel Terminus)

OCCASION
Fil barbelé galvanisé, grande et petite quantité, tables et cheralots, plusieurs habillements en toile cirée, au prix de 5 fr., pioches, manches de pelles et haches, niveaux, etc.
2655
S'adresser : rue Lycée, 2.

Qualité d'avant-guerre

LES BRASSERIES SUISSES
recommandent leur
nouvelle bière
de 1ère qualité
fabriquée exclusivement avec du malt et du houblon

Qualité d'avant-guerre

A VENDRE
Vaste immeuble, situé rue de Lausanne et des Alpes, exposition ensoleillée. Vue imprenable. Beaux appartements, grands locaux. Convient pour particuliers, maison de banquiers ou de commerce.
2637
S'adresser à M. François de Gendre, 49, rue des Alpes, Fribourg.

Semelles caoutchouc
pour hommes fr. 4.-, pour dames fr. 3.20-
L. ZEIBLER, rue de Lausanne, 43.

Grande vente américaine
PÉROLLES, 57, & RUE DE L'INDUSTRIE, 2
Toujours du nouveau
VIENT D'ARRIVER :

Pélerines d'officiers (caoutchouc) Fr. 39.50
Gants caoutchouc pour médecins 7.20
Manteaux caoutchouc supérieurs 70.-
Couvertures pour chevaux 12.50
Chaussettes, qualité extra 2.90
Bandes molletières 4.50 et 6.70

Chaussures — Coupons, Vestons et pantalons
Gardains. — Tabliers noirs caoutchouc
Gants pour automobilistes et skieurs. — Habits de travail, etc., etc.

VOYEZ! — COMPAREZ! — ACHETEZ!
Tout est absolument neuf
Le gérant: M^{re} Léon CHAPPUIS

Jeune homme
demande place comme apprenti-mécanicien, si possible dans garage ou atelier. — S'adresser sous chiffres P 2516 F à Publicitas S. A., Fribourg.

JEUNE HOMME
17 ans, suisse allemand, se placerait chez agriculteur.
2644
S'adresser sous chiffres P 2541 F à Publicitas S. A., Fribourg.

Apprenti-Boulangier
est demandé pour le 1^{er} avril pour travailler avec le patron, vie de famille.
S'adresser sous P 2479 F à Publicitas S. A., Fribourg.

VOLONTAIRE
On demande un jeune homme de 15-16 ans dans dépôt de poste de la Suisse allemande. Occasion d'apprendre l'allemand.
2605
Offres au bureau de poste à Pfullingen, canton de Bâle-Campagne.

ON DEMANDE
pour le 1^{er} avril, une **PERSONNE** de toute confiance, sachant faire la cuisine et connaissant les travaux d'un ménage soigné, (il y a une bonne d'enfant).
Adresser offres, avec références et prétentions de salaire à M^{re} Alfred Bupp, banquier, Les Charmilles, NYON.

DEMOISELLE
correspondant dans les deux langues, pourrait entrer de suite dans bureau de la place. Situation stable.
2588
Adresser offres sous chiffres P 2483 F à Publicitas S. A., Fribourg.

On demande pour avril, pour une dame seule,

bonne à tout faire
capable, bonne cuisinière et ayant déjà fait plusieurs années de service, sachant bien le français.
Se présenter de 2 à 3 h. chez M^{lle} Gabrielle de Meuron, rue de la Pomme, 7, Neuchâtel.

On donnerait à faner
35 poses à foin et regain; faucheuse et chevaux seront fournis par le propriétaire.
2621
S'adresser à Louis GENOUD, Cercle catholique, BULLE.

LA GRAISSE comestible végétale
PROBOL
même arôme que le beurre frais

A VENDRE
1 chambre à coucher en chêne (2 lits), 1 chambre à coucher en bois, laqué blanc, 1 secrétaire-bibliothèque en acajou, plusieurs bibliothèques-étagères, une poussette, une couchette d'enfant, une desserte, un grand secrétaire, des lampes électriques, très belle porcelaine, différents petits meubles et objets, etc., etc.
S'adresser Grand-rue, 51, 2^{me} étage.
1566

A VENDRE
4 beaux porcs de cinq mois.
S'adresser à M. Finger, Seedorf (Rose).
2601

A LOUER OU A VENDRE
dastes locaux avec appartements au 1^{er} étage. Situation unique au centre de la ville. Convient pour magasins ou ateliers.
S'adresser sous chiffres P 2380 F à Publicitas S. A., Fribourg.

A VENDRE
1 étalon
de 3 ans, primé, robe noire.
2584
S'adresser à Joseph Buchwalder, Montérol, près Saint-Ursanne.

A VENDRE
1 moto Peugeot
neuve 3 1/2 HP, 2 vitesses.
S'adresser à Emile Schaller, mécanicien, à Bâle.
2622

Université de commerce de la ville de ST-GALL
Sousventionnée par la Confédération suisse.
Commerce, Banque, Industrie, Assurance-Administration, Formation de professeurs de commerce et de réviseurs de comptes.
Cours préparatoire. — Commencement des semestres : avril et octobre. — Pour programmes, etc., s'adresser au Secrétariat. — Consultations par le rectorat.
2640

Graines potagères et fourragères!

Fois sucrés, Haricots nains et à rames, graines de fleurs, etc., etc.
Engrais pour fleurs, insecticide, mastic à griffer, Raphia.
Graines fourragères : Agrostis, Avoine jaunâtre, Crételle, Daetyle, Fétuque des prés, Fléole, Fromental, Houllgue laineuse, Raygras italien et anglais, Paturin des prés, Mélange pour prairies.
Trèfle perpétuel du pays, Trèfle hybride, Trèfle ordinaire, Trèfle blanc, Trèfle de Styrie, Luzerne, Esparcette recommandé.
2634

Ernest G. VATTER
COMMERCE DE GRAINES
ci-devant G. Wagner
FRIBOURG, rue du Pont suspendu, 79

CINÉMAS ROYAL SIMPLON

Progr. du 19 au 25 mars, à 8 h 1/2 h. Dimanche mat. à 2 h. 1/2 et 4 h. 1/2.

CARMEN
Drame de toute beauté en 6 actes avec au rôle principal, POLA NEGRA
Remarque. La séance du lundi de la semaine sainte étant supprimée les 2 derniers épisodes de TIH MINH passeront au Simphon les samedi 27 et dimanche 28 mars, à 8 h 1/2 h., avec matinée à 3 h. le dimanche.

Dimanche 21 et lundi 22 mars
Dimanche matinée à 3 heures
2 nouveaux épisodes de **TIH MINH**
INFERNALE OBSESSION
Drame en 3 parties avec MARG. FISCHER

A VENDRE un bon bœuf
de trait, 8 ans, chez Lucie POFLET, au Schenberg.
2572

A vendre
9 porcs de 10 semaines et 3 de 7 semaines.
S'adresser à M. Léon Clerc, fils de Joseph Rosset.
2529

A VENDRE
fauteuil d'emploi, beaux plumes d'auto, avec générateur et 2 lanternes Besnard. — S'adresser : Droguerie Centrale.

Bétail à vendre
A vendre de gré à gré, plusieurs pièces de bétail: lachet rouge, portantes ou fraîches veilles. 2418
S'adr. à Publicitas S. A., Bulle, sous P 773 B.

F. Bopp
ameublements
8, rue du Tir, 8
FRIBOURG TEL. 7.63

A VENDRE
1 étalon
de 3 ans, primé, robe noire.
2584
S'adresser à Joseph Buchwalder, Montérol, près Saint-Ursanne.

A VENDRE
1 moto Peugeot
neuve 3 1/2 HP, 2 vitesses.
S'adresser à Emile Schaller, mécanicien, à Bâle.
2622

+ La Hernie +
Que de fois vous vous êtes amèrement plaints de vos bandages pénibles et inutiles d'anciens systèmes. Si votre travail et votre santé vous sont précieux, laissez-vous consulter : mon nouveau bandage, recommandé par le corps médical, vous redonnera force et courage. Je puis vous offrir, même dans les cas les plus graves, une absolue garantie d'efficacité, car la Polaire protectrice retient la hernie de bas en haut. Le bandage se porte jour et nuit, et il exempt de ressort incommode. — Garanties écrites d'efficacité et de solidité. — Convincez-vous vous-mêmes et venez voir les modèles à Fribourg, Hôtel du Faucon, seulement samedi, le 20 mars, de 9-6 heures.

ON VENDRA
lundi matin, dès 9 heures, ancienne maison Paradis des Dames, Place de l'Hôtel-de-Ville, au 1^{er} étage

A VENDRE
bois et fagots et différents articles tels que meubles, etc.

FIANCÉS
VENEZ FAIRE VOS achats avant la lune croissante. Toujours riches assortiment de montres pendules et bijouterie à des prix intéressants.
H. Vulliamy-Egger
Pont-Suspendu
FRIBOURG

Saumon
Marque LIBBY
Fr. 1.55 la boîte
(Cette qualité ne peut être comparée à celles vendues meilleur marché en ce moment.)
SARDINES
la boîte de 350 grammes. 1.-
Magasin GUIDI-RICHARD

Théophile Buser
ARMURIER SPÉCIALISTE
Rue de l'Hôpital, 13, FRIBOURG
On peut de nouveau se procurer les carabines-Roberts de la renommée fabrique nationale d'Herstal.
MUNITION :: RÉPARATION :: CIBLES

ACHAT DE BOIS
On serait acheteur de bois en grume, 1^{er} choix. Faire offres, prix rendu sur wagon, gare expéditrice, sous chiffres P 2557 F, à Publicitas S. A., Fribourg.
2646-397